



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 045-214500498-20250307-2025022706-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal ***Délibération numéro 2025022706***

Date de la
convocation
21.02.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
21.02.2025

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Yann GOLLION.

Nombres de
membre

Absents donnant pouvoir : Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL, Aurélie DAUBIN à Sylvie VUILLET, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absente : Aurélie BLOT.

Absent excusé : Jonathan RÉMÉNÉ.

Délibération
2025022706

Don administré

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Etant entendu que ce don n'est pas affecté de charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Accepte le don d'un montant de 50 € réalisé le 14.02.2025 par Mr Bruno Simon.

Dit que cette recette sera affectée à l'entretien de la voirie communale.

Le Maire,



Florence BONDUEL

Le Secrétaire de séance,

Christian TOUSSAINT,
Adjoint au Maire.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>